

CONSEIL DES DÉLÉGUÉES ET DÉLÉGUÉS SEDR-CSQ

1819-CD-07

Procès-verbal de la réunion tenue le 30 avril 2019, à compter de 18 h 30 salle de Bal, Hôtel Travelodge

Présences : (Découvreurs : 48) (Navigateurs : 67)

Total : 115

Ordre du jour

- 1. Mot de bienvenue
- 2. Nomination de la présidence d'assemblée
- 3. Adoption de l'ordre du jour
- 4. Adoption du procès-verbal de la réunion du conseil des déléguées et délégués tenue le 26 mars 2019
- 5. Élection Présentation des candidates et candidats
- 6. Dossiers secrétariat et trésorerie
- 7. Dossiers de la présidence
- 8. Information
- 9. Comités et dossier
- 10. Autre sujet
- 11. Parole aux vice-présidences

1. *Mot de bienvenue*

Martin Hogue souhaite la bienvenue à toutes les déléguées et tous les délégués présents.

2. Nomination de la présidence d'assemblée

« QUE François Caron agisse comme président d'assemblée pour la présente réunion. »

Proposeur : Martin Hogue Appuyeur : Patrice Bélanger

-Adoptée à l'unanimité-

3. Adoption de l'ordre du jour

« QUE l'ordre du jour soit adopté tel que modifié :

7. Dossiers de la présidence

Retirer : d) Rappel retour de consultation sectorielle 2^e cahier

10. Autres sujets

- a) Congés pour obligation familiale
- b) Activité physique à l'école
- c) Griefs. »

Proposeur : Pierre-Yves Grenier Appuyeur : Patrice Bélanger

-Adoptée à l'unanimité-

4. Adoption du procès-verbal de la réunion tenue le 26 mars 2019

« QUE le procès-verbal de la réunion du conseil des déléguées et délégués SEDR-CSQ tenue le 26 mars 2019 soit adopté tel que rédigé. »

Proposeuse : Sylvie Perreault Appuyeur : Serge Bilodeau

-Adoptée à l'unanimité-

5. Élection – Présentation des candidates et candidats

Sandra Vachon Roseberry, présidente du comité d'élection, vient donner quelques informations. Elle précise aux déléguées et délégués qu'un envoi test a été effectué par la firme. Il est donc important que les membres s'assurent d'avoir reçu le courriel test; sinon, ils doivent communiquer avec le SEDR-CSQ (Manon Pelletier). Sandra Vachon Roseberry rappelle que les élections se tiendront du 14 mai 2019 à midi jusqu'au 17 mai 2019 à midi. Des liens pour les dépliants et les vidéos de la candidate et du candidat sont disponibles sur le site internet du SEDR-CSQ.

Marie-Claude Harvey et Éric Couture, candidats à la vice-présidence au secteur des Navigateurs, font leur discours aux déléguées et délégués. Aucune question n'est posée. (Annexes I et II)

6. Dossiers secrétariat et trésorerie

a) Révisions budgétaires 2018-2019

Manon Castonquay explique les révisions proposées dans le budget 2018-2019.

Poste 5215 (Comité des jeunes) : 6 000 \$

Le budget est augmenté de 1 000 \$ en raison d'une plus grande participation des jeunes aux différentes activités, que ce soit aux formations offertes à tous ou aux réseaux auxquels participent les membres du comité. Évidemment, plus les gens s'inscrivent, plus les frais augmentent. Il ne faut donc pas freiner cet élan de motivation de notre relève syndicale.

Poste 5250 (Comité statuts et règlements) : 3 000 \$

Le budget est diminué de 2 000 \$, puisque les seules dépenses encourues dans ce comité sont les frais de déplacement et les frais de repas pour les rencontres.

Poste 5265 (Comité avenir syndical) : 5 500 \$

Le budget est augmenté de 4 500 \$, puisqu'en début d'année, une firme a été engagée pour faire le comparatif FSE/FAE en vue de l'assemblée générale d'information. Cela a donc amené des dépenses imprévues.

Poste 5430 (Conseil des déléquées et déléqués) : 84 000 \$

Le budget est augmenté de 4 000 \$ puisque deux conseils de déléguées et délégués ont été ajoutés cette année : un CD SEDR le 26 mars 2019 (avec un conférencier) et un CD Découvreurs le 16 avril 2019 (pour la négociation locale).

Poste 5540 (Sessions et colloques): 32 000 \$

Le budget est augmenté de 12 000 \$ en prévision de la tenue du colloque de la FSE (9-10 mai 2019). Il est à noter que pour le congrès de la CSQ qui a lieu aux trois ans, 12 000 \$ par année sont mis de côté pour un total de 36 000 \$. Ce congrès se déroule à Québec et une vingtaine de places sont disponibles. Pour le Colloque de la FSE cette année, qui se déroule à Laval, 37 membres du SEDR-CSQ seront présents. En prévision de tous les frais à venir (hôtel, déplacement, repas, libérations), il est nécessaire d'augmenter de façon substantielle le budget alloué à ce poste.

Poste 5620 (Papier et impression): 19 000 \$

Le budget est augmenté de 2 000 \$, principalement en raison des photocopies en lien avec la négociation locale au secteur des Découvreurs. Le cahier de négociation à lui seul impliquait une grande quantité d'impressions. Malgré la volonté de diminuer la quantité de papier, il est encore très difficile de se restreindre aux envois électroniques ou aux publications sur le site internet du SEDR-CSQ.

Poste 5650 (Information externe/Abonnements): 11 500 \$

Le budget est augmenté de 4 000 \$ en raison des deux postes de conseillers juridiques à combler (remplacement et temps plein) pour l'an prochain. En effet, le SEDR-CSQ a procédé à l'affichage de ces postes sur quatre sites internet différents afin de s'assurer d'obtenir un maximum de candidatures. Les frais reliés à ces publications frôlent le 4 000 \$.

Poste 5770 (Entretien des locaux): 65 000 \$

Le budget est augmenté de 20 000 \$. Le solde actuel de 12 813,30 \$ représente à quelques dollars près le coût à venir pour la réfection de la toiture. D'autres factures sont à venir : achat et pose de tapis à l'étage, déménageurs pour les meubles, Hydro-Québec, etc. Comme nous ne sommes jamais à l'abri des imprévus, il est nécessaire d'augmenter significativement le budget lié à ce poste.

Pour toute la section « Administration », Caroline Beaudoin, secrétaire comptable, a procédé à l'ajustement des postes. Au final, nous nous retrouvons avec des révisions déficitaires de 106 245,68 \$, soit environ 50 000 \$ de différence avec les prévisions initiales. En début d'année, le budget est fait de façon serrée et il était impossible de prévoir certains frais. Par exemple, à eux seuls, le Colloque FSE et l'entretien des locaux contribuent à 32 000\$ du déficit supplémentaire. De plus, il ne faut pas oublier que nous étions en surplus budgétaires dans les deux dernières années. (Annexe III)

« QUE le conseil des déléguées et délégués adopte les révisions budgétaires 2018-2019 telles que présentées. »

Proposeuse : Maryse Lagueux Appuyeuse : Cynthia Godbout

-Adoptée à l'unanimité-

b) Règles de remboursement des déplacements et frais de séjour

Manon Castonguay explique que certains membres sont venus la voir afin de savoir s'il était possible de modifier à la hausse le remboursement des frais de gardiennage, qui sont présentement à 5 \$ de l'heure. C'est ainsi qu'elle a constaté que les Règles de remboursement des déplacements et des frais de séjour n'avaient pas été révisés depuis décembre 2013. Presque au même moment, en janvier 2019, la CSQ a envoyé à tous ses affiliés la mise à jour de ses propres règles. Il nous est donc venu l'idée de nous coller aux règles de la CSQ. Cela permettrait d'abord au SEDR-CSQ d'éviter de devoir réviser ses règles périodiquement, en plus de demeurer logique dans nos frais de remboursement. En effet, si nous « remboursons » certains frais de repas à la CSQ à leurs tarifs, pourquoi nos propres per diem seraient moins élevés?

Afin de réfléchir à la question, un tableau comparatif qui comprend les frais de remboursement de la CSQ, de différentes organisations syndicales, du gouvernement fédéral et provincial puis de la Commission scolaire des Navigateurs a été produit. Les différentes possibilités ont été évaluées par le comité des finances, le comité exécutif et le conseil d'administration, pour en arriver à proposer aujourd'hui de se fier aux mises à jour annuelles de la Centrale.

Manon Castonguay propose la nouvelle version des Règles de remboursement des déplacements et frais de séjour, en ajoutant que des amendements doivent être faits pour clarifier certains éléments. Idéalement, les frais de remboursement changeraient à chaque début d'année scolaire, soit le 1^{er} septembre, afin d'éviter des modifications en cours d'année. La seule différence au SEDR-CSQ serait l'augmentation de 0,10 \$ par kilomètre pour le transport en covoiturage, puisque la CSQ n'augmente pas le remboursement en cas de covoiturage. Les nouveaux taux entreraient en vigueur le 1^{er} mai 2019. (Annexe IV)

Recommandation du comité des finances modifiée par le comité exécutif

Règles de remboursement du SEDR-CSQ	Décembre 2013	9 avril 2019 C. finances	15 avril 2019 C.E. 16 avril 2019 CA
Frais de transport	0,47 \$ du km	0,51 \$ du km	0,53 \$ du km
Frais de transport en covoiturage	0,52 \$ du km	0,61 \$ du km	0,63 \$ du km
Frais de garderie	5 \$ / heure	7 \$ / heure	7 \$ / heure
Déjeuner	15 \$	15 \$	17 \$
Diner	22 \$	22 \$	26 \$
Souper	26 \$	30 \$	32,50 \$
Heure de retour ou heure de fin d'activité	après 7 h 30	après 7 h 30	après 9 h
Concordance SEDR et SEDR-CSQ			

En amendements,

1.2.1 Véhicule personnel

« Modifier la dernière phrase par : Lors d'un déplacement en covoiturage, le montant remboursé par kilomètre est augmenté de 0,10\$. »

Proposeuse : Manon Castonguay Appuyeuse : Lucie Gagnon

-Adoptée à l'unanimité-

8.0 Dispositions particulières

8.7

« Ajouter un nouveau 8.7 : Le 1^{er} septembre de chaque année, les montants accordés pour le remboursement des frais des déplacements et frais de séjour au SEDR-CSQ seront actualisés selon les frais en vigueur à la CSQ à ce moment. »

Proposeuse: Manon Castonguay Appuyeuse: Lucie Gagnon

-Adoptée à l'unanimité-

8.8

« L'ancien 8.7 devient le 8.8 avec un changement de date : *Les présentes règles entrent en vigueur à compter du 1^{er} mai 2019.* »

Proposeuse : Manon Castonguay Appuyeuse : Lucie Gagnon

-Adoptée à l'unanimité-

Principale

« QUE le conseil des déléguées et délégués adopte les modifications aux Règles de remboursement des déplacements et frais de séjour telles qu'amendées. »

Proposeur : Patrice Bélanger Appuyeuse : Sylvie Perreault

-Adoptée à l'unanimité-

7. Dossiers de la présidence

a) Retour CF des 3, 4 et 5 avril 219

Martin Hogue présente les points les plus importants traités lors du Conseil fédéral d'avril. En préparation du Colloque FSE, les résultats de la consultation sont divulgués. La majorité des sujets font consensus. Des pistes de réflexion pour les ateliers du colloque FSE sont incluses dans la présentation des résultats. Pour la négociation à venir, un modèle de dépôt syndical mixte est préconisé par la FSE. Au sujet de l'action/mobilisation, il est convenu de miser sur la visibilité. La cohésion syndicale a aussi été traitée en CF, la Fédération ayant comme objectif de mettre en place un mécanisme pour diminuer la dissidence. Dans les sujets de l'heure, les récréations prolongées (deux fois 20 minutes) amènent énormément de questions des différents syndicats locaux. Certaines commissions scolaires comptent éliminer les accueils et déplacements pour contrer le problème de temps. Évidemment, la Fédération s'implique et suit le dossier. Un membre du conseil d'administration remercie Martin Hogue pour les résumés très complets. (Annexe V)

b) Retour CG du 9 avril 2019

Martin Hogue présente brièvement le contenu du Conseil général extraordinaire qui a eu lieu le 9 avril 2019 au sujet du projet de loi sur la laïcité. Il n'y avait pas quorum, donc aucune orientation n'a été votée. C'est surtout le chapitre 2 du projet de loi qui cause problème, puisqu'il y est mentionné que les enseignants ne peuvent porter de signes religieux, alors que d'autres corps d'emploi en lien direct avec des enfants ne sont pas nommés. La CSQ se prononce donc en défaveur du chapitre 2 du projet de loi : elle a un argumentaire juridique pour appuyer son point de vue. La Centrale proposait également que les syndicats locaux consultent leurs membres sur le sujet, mais la majorité considère que ce n'est pas une bonne idée. (Annexe VI)

c) Retour CGN des 24 et 25 avril 2019

Martin Hogue a l'autorisation de divulguer quelques informations au sujet des négociations à venir. La CSQ fait partie d'un protocole de solidarité qui comprend une grande majorité des Centrales et des Fédérations, sauf la FAE. L'objectif de ce protocole est qu'il n'y ait pas de maraudage entre les différentes organisations. Martin Hogue fait un tour rapide des revendications proposées par le CGN. Au sujet du salaire, une augmentation de 9 % sur 3 ans, avec un plus gros pourcentage la 1^{re} année, est demandé. Parmi les autres revendications salariales, il est proposé d'établir un mécanisme de protection du pouvoir d'achat et d'améliorer la structure salariale pour favoriser l'attraction et la rétention. D'autres suggestions pourraient être amenées au sectoriel, par exemple un changement de rangement ou des primes de rétention. Quelques revendications seront également faites pour la retraite, mais à coût presque nul.

d) Rappel retour de consultation sectorielle 2^e cahier (26 avril 2019) Point retiré.

8. *Information*

a) Rappel

-Formation RREGOP (21 mai 2019)

Date limite d'inscription 7 mai 2019, 12 h.

-Séance d'information assurance emploi (22 mai 2019)

Date limite d'inscription 10 mai 2019, 12 h.

-Formation SST (Facteurs risques psychosociaux) (30 mai 2019)

Date limite d'inscription 10 mai 2019, 12 h.

Des membres mentionnent qu'ils auraient aimé y assister, mais que la date n'est vraiment pas l'idéal en raison des examens au primaire. Martin Hogue mentionne qu'il y aura sûrement la possibilité d'avoir une autre formation à l'automne.

9. Comités et dossier

a) Diversité humaine

-Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie et concours Simple Plan

Sylvie Perreault présente le guide d'activités proposé pour la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie ainsi que l'affiche pour le concours Simple Plan, qui s'adresse aux écoles primaires et secondaires.

b) Jeunes

Aucun point traité.

c) **EAV-Sociopolitique**

David Baillargeon explique le projet de carboneutralité, qui est fait en collaboration avec la COOP FA. Il mentionne qu'approximativement 20 000 km sont parcourus par année pour les rencontres de déléguées et délégués et 10 000 km pour les déplacements du comité exécutif. Dans un souci de l'environnement, le comité EAV-EVB aimerait que le SEDR-CSQ « rembourse » son empreinte carbone annuellement. Cela correspond à environ 300 \$. Le conseil d'administration a approuvé cette suggestion.

David Baillargeon mentionne qu'il reste quelques plans de framboisiers tardifs. Ceux qui sont intéressés pourront passer le voir à la fin de la rencontre. Il ajoute également qu'il y a un délai supplémentaire pour déposer des candidatures pour le prix Diane Laflamme. Les formulaires se trouvent à l'inscription.

10. *Autres sujets*

a) Congés pour obligation familiale

Martin Hogue rappelle le mot d'ordre de la FSE. Si les six jours de maladie sont écoulés et que la commission scolaire refuse un congé pour obligation familiale, il faut informer le syndicat et déposer un grief afin de protéger nos droits.

b) Activité physique à l'école

Plusieurs versions différentes circulent dans les écoles au sujet du nombre de minutes d'activité physique à imposer pour l'an prochain. Selon les informations détenues par le SEDR-CSQ, il n'y aurait pas d'obligation. La décision doit faire consensus dans l'école si elle se retrouve dans le projet éducatif. Martin Hogue et Manon Castonguay feront les vérifications nécessaires afin de transmettre l'information juste à tous.

c) Griefs

Une déléguée se questionne sur ce qui se passe au SEDR-CSQ. En plus des nombreux griefs déposés au secteur des Navigateurs, deux membres de l'exécutif sont présentement en arrêt de travail, ce qui la questionne au sujet de la charge de travail au bureau. Martin Hogue rappelle qu'un comité prendra place l'an prochain pour faire l'analyse des besoins et des ressources, ce qui pourrait amener à engager une personne supplémentaire. C'est un dossier à suivre.

11. <u>Parole aux vice-présidences</u>

Au nom de Jacqueline Bernier et de Réal Laforest, Manon Castonguay mentionne qu'il y aura bientôt un vote sur une entente au sujet des spécialistes qui enseignent à la Commission scolaire des Navigateurs. Le conseil des déléguées et délégués prévu le 28 mai 2019 sera sûrement suivi d'une assemblée générale pour présenter et voter le tout. (Annexe VII)

Frédérik Renaud rappelle aux déléguées et délégués la tenue de l'assemblée générale du 7 mai 2019 qui aura comme seul sujet la présentation et le vote sur l'entente de principe pour les enseignants de la Commission scolaire des Découvreurs.

Levée de l'assemblée à 20 h 50.	
MARTIN HOGUE,	MANON CASTONGUAY
président par intérim	secrétaire-trésorière par intérim